

Syrie: maintenant, retour au pays!

Le régime syrien est tombé le 8 décembre 2024. Au 31 décembre 2023, environ 28'000 ressortissants syriens séjournaient sur territoire suisse, à un titre ou à un autre. La majorité de ces gens sont venus avec la gigantesque vague de la fin de l'été 2015, durant laquelle quelque 1,4 million de migrants ont remonté la péninsule balkanique pour gagner l'Europe de l'Ouest et profiter de ses avantages. Les femmes victimes d'agressions sexuelles de la part de migrants dans la nuit du 31 décembre 2015 au 1^{er} janvier 2016, que ce soit à Cologne ou ailleurs, s'en souviennent.

Seulement voilà: désormais, le motif fourni à l'appui de ces migrations et de ces demandes d'asile – à savoir la situation politique en Syrie – n'existe plus. La situation a changé du tout au tout. Avec quelles conséquences?

Tout bonnement, ces gens doivent rentrer chez eux. D'abord et dans l'immédiat, toute demande d'asile émanant d'un ressortissant syrien doit être frappée de non-entrée en matière, avec refoulement du requérant selon l'Accord de Dublin. Ensuite, les statuts de réfugié et les permis F (admission provisoire) accordés doivent être révoqués et aucun permis B (autorisation de séjour) ou C (autorisation d'établissement) ne doit plus être délivré à des Syriens. Enfin, les rapatriements doivent être organisés, pour les personnes qui ne seraient pas rentrées de leur plein gré, y compris pour les permis B ou C, qui doivent être révoqués.

Rappelons que la Syrie est un Etat reconnu par la Suisse, conformément au principe de l'universalité de nos relations extérieures; cet Etat est donc un interlocuteur, qui doit être tenu de reconnaître et de reprendre ses ressortissants.

Tout comme pour les Ukrainiens (et pour l'ensemble du business de l'asile), nous attendons des actes. Ces mesures concernent du reste l'ensemble des pays européens ayant accueilli ces migrants depuis souvent bientôt dix ans, de sorte que nous allons au-devant – si tout va bien – d'une remigration à l'échelle d'un continent.

Au moment où nous écrivons ces lignes (10 décembre 2024, en fin de matinée), le Conseil fédéral n'avait pas fait paraître de communiqué officiel à ce sujet. Le secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) s'est contenté de faire savoir, le 9 décembre 2024, qu'il suspendait toutes les procédures et les décisions d'asile concernant des requérants syriens. Affaire à suivre.

DS-Vaud